

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 OCTOBRE 2023

N° 2023-11-11

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du deux octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 4

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 4
Exprimées par pouvoirs : 4
Total (mini 19) : 8

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 septembre, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Bureau Syndical délibère valablement sans condition de quorum.

Délégué-es présents-es

**4 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Philippe CAHN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Danielle TOUCHE à Nicole PELOUX, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS,

Délégué-e excusé-e : Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Jean-François PERILHOU, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Yann TRACOL.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance

Objet : Présentation du référentiel évènement et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « évènements Parc »

Délibération sans impact financier direct

Rapport :

La Présidente expose,

De nombreux porteurs de projets sollicitent le syndicat mixte du Parc pour accompagner leurs événements, ce qui est, pour le Parc, l'occasion de favoriser la découverte de son territoire et d'apporter des bénéfices à l'économie locale. Cependant, ces manifestations peuvent avoir un impact sur le milieu et les espèces et sont consommatrices de temps de travail des agents. Une gestion "au coup par coup" n'est pas tenable pour pouvoir fournir un accompagnement de qualité aux porteurs de projets qui sollicitent le syndicat mixte du Parc pour leurs événements. Compte tenu de la diversité des sollicitations, il est également important d'analyser la manière dont ceux-ci contribuent à la mise en œuvre de la charte.

Afin de gagner en efficacité et de pouvoir optimiser, anticiper et structurer l'offre d'accompagnement du syndicat mixte auprès des porteurs de projets, il est proposé de créer un cadre commun de réponse et d'évaluation des événements pour lesquels nous sommes sollicités.

Il est proposé que ce cadre commun passe par la réponse des porteurs de projets à un appel à soutien. Cet appel à soutien se présente sous la forme d'un questionnaire. En fonction des réponses apportées par le porteur de projet, un total de points permet d'apprécier le degré d'écoresponsabilité de la manifestation et du lien avec la Charte et la feuille de route du Parc. Il propose également des modalités de fonctionnement en vue de rendre la manifestation vertueuse et écoresponsable.

Ainsi, le syndicat mixte du Parc pourra d'une part se positionner comme accompagnateur (avec différents niveaux de soutien) ou partenaire des manifestations et, d'autre part, avoir une vision annualisée des événements.

Objectifs :

- ◆ Améliorer la visibilité et la lisibilité du Parc sur le terrain ;
- ◆ Renforcer le lien du Parc avec le grand public ;
- ◆ Renforcer la mobilisation des élu-es lors des événements de terrain ;
- ◆ Donner une dimension opérationnelle aux grands axes de la promesse du Parc : avenir, lien, équilibre.

Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2021-10-06 du Bureau Syndical du 25 octobre 2021 validant le lancement de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de communication pour la période 2022-2030 ;
- ◆ Considérant l'adoption des recommandations stratégiques de la nouvelle stratégie de communication par son Comité de Pilotage le 14 octobre 2022 ;
- ◆ Considérant la feuille de route du Parc pour la période 2022-2024 et plus précisément son axe transversal « renforcer le rôle du syndicat mixte du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes », fixant notamment comme priorité d'action le déploiement d'une stratégie de communication davantage au service des populations et des élus locaux ;
- ◆ Considérant les deux référentiels annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la mise en œuvre de l'appel à soutien et les référentiels d'évaluation annexés à la présente délibération ;



- **Décide** d'instaurer un « Comité de Pilotage communication » qui suivrait le processus lié à cet appel à soutien ainsi que toute décision collective à prendre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication, à la demande du Vice-Président en ayant délégation ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



Référentiel événements Accompagnement Parc

Date : 26 septembre 2022

MAJ : 06 avril 2023

De nombreux porteurs de projets sollicitent le Syndicat Mixte du Parc pour accompagner leurs événements. C'est l'occasion de favoriser la découverte d'un territoire et d'apporter des **bénéfices à l'économie locale**.

Cependant, ces manifestations peuvent avoir un impact sur le milieu et les espèces. Pour cela, le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est doté de ce référentiel en vue de proposer des bonnes pratiques à adopter lors de l'organisation d'événements et de **sensibiliser** les participants de la manifestation aux **comportements responsables** à adopter.

Ce référentiel se compose d'engagements **obligatoires** et **facultatifs**.

Il propose des modalités de fonctionnement en vue de rendre la manifestation vertueuse et écoresponsable. En fonction du degré d'écoresponsabilité de la manifestation et du lien avec la Charte et la feuille de route du Parc, celui-ci peut se positionner comme accompagnateur (avec différents niveaux de soutien) ou partenaire de la manifestation en question.

Voici un tableau synthétisant l'évaluation de l'écoresponsabilité de la manifestation et le soutien que le Parc peut apporter en conséquence :

| Moins de 33 points = moins de 40 % d'écoresponsabilité | De 34 à 58 points = de 40 à 71 % d'écoresponsabilité | De 59 à 82 points = plus de 72 % d'écoresponsabilité |
|--|--|---|
| L'événement n'est pas suffisamment écoresponsable | L'événement est écoresponsable | L'événement est exemplaire |
| Conditions de soutien | | |
| Si l'événement n'est pas en contradiction avec les valeurs de la Charte et favorise la découverte des Baronnies provençales, le Parc peut prêter du matériel que les organisateurs viendront récupérer à la Maison du Parc (<i>sous réserve de disponibilité, réservation à effectuer en amont</i>). | Conditions de soutien du niveau 1. Le Parc apporte un appui à la communication : visibilité sur l'agenda du site internet, visibilité sur les réseaux sociaux et la newsletter grand public, mise à disposition de l'outil de gestion des réservations, rédaction et envoi d'un communiqué à la presse locale, possibilité d'afficher le logo du Parc sur les outils de communication, prêt d'une exposition et/ou d'un outil pédagogique. Ce temps d'accompagnement pour la partie communication correspond à ½ journée de mobilisation d'un agent du Parc. Mobilisation d'un-e élu-e du Syndicat Mixte du Parc. | Conditions de soutien des niveaux 1 et 2. Présence d'un agent du Parc et/ou d'un stand du Parc ET/OU animation par un agent du Parc si un objectif précis en justifie la présence. |



En fonction du référentiel ci-dessous, positionnez l'évènement sur une échelle de 1 à 5

- 1 – Pas du tout vertueux (moins de 33 points)
- 2 – Peu vertueux (moins de 33 points)
- 3 – Approche minimale satisfaisante (de 34 à 58 points)
- 4 – Une démarche qualitative sur certaines thématiques ciblées (de 34 à 58 points)
- 5 – Un évènement vertueux / exemplaire (de 59 à 82 points)

Positionnez le niveau qualitatif vers lequel tend l'organisateur avec l'appui du Parc.

NATURE DE LA MANIFESTATION

- ◆ Contact des organisateurs
- ◆ Thème de la manifestation
- ◆ Manifestation récurrente ?
- ◆ Si récurrente : depuis quand a-t-elle lieu ?
- ◆ La manifestation est-elle payante ?
- ◆ Date
- ◆ La manifestation a-t-elle lieu en période de forte fréquentation du territoire (du 01/05 au 31/09) ?
NB : organiser la manifestation en dehors de ces périodes de sensibilité n'exempt pas de préparer cet évènement en concertation avec les acteurs locaux et le Parc
- ◆ Description synthétique de l'évènement et du public auquel il s'adresse
- ◆ Qu'attendez-vous du Parc vis-à-vis de l'évènement ?
Si besoin d'un stand Parc, avoir un objectif précis justifiant la présence d'un agent

Engagements obligatoires

| | |
|---|---|
| La manifestation est située sur le Parc ou dans une ville-porte | 1 |
| La manifestation est en accord avec les valeurs de la Charte | 1 |
| La manifestation est en accord avec les objectifs de la feuille de route du Parc | 1 |
| La manifestation n'est pas pour l'intérêt d'un particulier | 1 |
| Le Parc a été sollicité officiellement 3 mois avant la manifestation | 2 |
| Le porteur de projet viendra à la Maison du Parc pour retirer le matériel et procéder à l'état des lieux ainsi qu'à la convention de prêt de matériel (idem pour le retour) | 1 |
| La manifestation a été organisée en concertation avec la commune et les gestionnaires d'espaces naturels le cas échéant | 1 |
| La ou les commune-s concerné-es ont dispensé une autorisation d'organisation de la manifestation. | 1 |
| Le Parc a été consulté afin de recevoir un avis favorable si la manifestation est organisée pour tout ou partie dans une ou des zones à forts enjeux environnementaux (réalisation d'évaluation des incidences dans les zones Natura 2000 notamment). Les recommandations ont été prises en comptes pour faire d'éventuelles adaptations. | 2 |

Engagements facultatifs

| | |
|---|---|
| Organiser la manifestation en concertation avec le Parc | 3 |
|---|---|



LES MOBILITES

Engagements obligatoires

| | |
|--|---|
| Encourager les participants au covoiturage et communiquer sur cette possibilité (plateforme de type <i>google sheet</i> , option dans <i>des google form</i> , plateforme type : https://www.mobicoop.fr/covoiturages-evenements) | 1 |
| Prévoir des lieux de stationnement à l'occasion de cette manifestation. | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|--|---|
| Lors de la préparation de l'événement, privilégier la communication et les échanges en visio, par mail ou téléphone pour limiter les déplacements lorsque cela est possible. | 3 |
| Communiquer sur des hébergements situés à proximité du lieu de la manifestation, de préférence des hébergements bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional. | 4 |
| En fonction de l'ampleur de la manifestation, déployer des navettes. | 3 |
| Ne pas implanter de parkings sur des zones naturelles (prairies notamment). | 4 |

LA GESTION DES DECHETS

Engagements obligatoires

| | |
|---|---|
| Mettre en place le tri des déchets, notamment en réservant l'écopack du Parc. <i>L'écopack est un kit composé de plusieurs bacs, dont 1 pour le compostage, permettant de trier les déchets. Un kakémono permet d'expliquer comment trier les déchets. Le Parc met à disposition ce kit, sous réserve que les organisateurs de l'événement puissent venir eux-mêmes le récupérer à la maison du Parc. Pour réserver l'écopack, merci de contacter l'accueil du Parc à l'adresse smbp@baronies-provencales.fr</i> | 1 |
| Nettoyer le site après la manifestation | 1 |
| Sensibiliser les visiteurs au tri des déchets | 1 |
| Ne pas utiliser de vaisselle jetable en plastique | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|--|---|
| Sensibiliser à la limitation de production de déchets sur le site de l'événement, notamment en sollicitant une association pour tenir un stand sur les circuits courts et le « zéro déchets ». | 4 |
| Mettre en place un système de consignes pour réutiliser les verres. | 3 |
| Utiliser de la vaisselle lavable et des produits de nettoyage éco-responsables. Prévoir si possible un nettoyage ultérieur au lave-vaisselle pour limiter la consommation d'eau. | 4 |
| Privilégier les produits alimentaires utilisant peu d'emballages. | 3 |
| Mettre à disposition des toilettes à assainissement écologique (en installer temporairement, ou utiliser des toilettes publiques). | 4 |

LA VALORISATION DU TERRITOIRE

Engagements obligatoires

| | |
|--|---|
| Favoriser la découverte du territoire des Baronnies provençales (axe, thématique au choix) | 1 |
| En cas de remise de prix ou de lots à gagner, proposer des paniers garnis uniquement de produits (alimentaires ou non) locaux. | 2 |



| | |
|--|---|
| Utiliser au moins 50 % de produits locaux si des repas sont préparés, de préférence issus de producteurs bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional. | 1 |
|--|---|

Engagements facultatifs

| | |
|--|---|
| Utiliser uniquement des produits locaux pour les repas, de préférence issus de producteurs bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional. | 4 |
| Utiliser au moins 50 % de produits alimentaires labellisés Bio. | 4 |
| Instaurer un système de réservation des repas pour limiter le gaspillage alimentaire. | 3 |
| Instaurer un système pour redistribuer les produits alimentaires non consommés, notamment en proposant aux participants de les emporter dans des sacs. | 4 |

EPANOUISSEMENT ET RESPECT DE L'ETRE HUMAIN

Engagements obligatoires

| | |
|--|---|
| Réserver les dispositifs sonores pour les villages, tout en limitant la gêne occasionnée pour les riverains. | 1 |
| Limiter la circulation motorisée aux voies ouvertes à la circulation publique. | 1 |
| Réduire le nombre de véhicules au strict besoin logistique lié à la manifestation. | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|---|---|
| Implication de la jeunesse des Baronnies provençales dans l'organisation de l'événement. | 4 |
| Implication d'organismes d'aide à l'insertion professionnelle de personnes en situation sociale précaire. | 4 |
| Instaurer une grille tarifaire adaptée aux ressources financières des participants (tarif RSA, demandeurs d'emploi, étudiants...) | 4 |
| Rendre le lieu de départ/arrivée accessible aux personnes en situation de handicap (Personnes à Mobilité Réduite, déficients auditifs et visuels...). | 4 |

LA COMMUNICATION

Engagements obligatoires

| | |
|---|---|
| Se coordonner avec le Parc sur l'image du territoire à promouvoir/ne pas promouvoir des lieux sensibles d'un point de vue environnemental, en vue de limiter la fréquentation. | 1 |
| Sensibiliser aux bons comportements à adopter en milieu naturel lors des inscriptions, mais aussi tout au long de la manifestation (https://www.baronnies-provencales.fr/a-voir-a-faire/les-bonnes-pratiques/), notamment le respect du milieu naturel et le partage de l'espace. | 1 |
| Utiliser du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement (PEFC) pour les affiches et les flyers | 1 |
| Limiter les impressions papier en calculant la quantité nécessaire. Privilégier les « petits » flyers (format A5). | 1 |
| Anticiper avec le Parc toute prise de vue aérienne. Le Parc peut en effet informer sur les zones sensibles au survol d'un point de vue environnemental, et donc conseiller les zones pour lesquelles l'impact du survol y est moindre. | 1 |
| Si des goodies sont proposés aux pratiquants, veiller à ce que ceux-ci soient éco-responsables (de la conception aux choix des matériaux jusqu'à leur durée de vie et leur potentiel recyclage). | 1 |
| En cas de mécénat : fournir au Parc la liste des mécènes (contributions financières ou en nature). Veiller à ne pas s'associer avec un mécène dont les actions sont contradictoires aux valeurs de la Charte du Parc. | 1 |



Engagements facultatifs

| | |
|---|---|
| Valoriser l'action des bénévoles et des partenaires de l'événement. | 3 |
|---|---|

EVALUATION

Engagements obligatoires

| |
|--|
| Réalisation d'un bilan de la manifestation pour mesurer l'éco-responsabilité de celle-ci, les perspectives d'amélioration, la collaboration avec le Parc via des échanges entre les organisateurs de la manifestation et via un questionnaire à destination des visiteurs. |
|--|



Référentiel événements sportifs

Accompagnement du Parc

Date : 20 décembre 2022

Thèmes abordés : Concertation, choix de l'itinéraire, balisage, mobilités, gestion des déchets, ressource en eau, valorisation du territoire (alimentation surtout), épanouissement et respect de l'être humain, communication, évaluation finale de la manifestation

Lors des manifestations sportives de nature, un grand nombre de personnes se rassemblent pour pratiquer une activité en milieu naturel. Cela est l'occasion de favoriser la **découverte d'un territoire** et d'apporter des **bénéfices à l'économie locale**. Cependant, ces manifestations peuvent avoir un impact sur le milieu et les espèces. Pour cela, le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est doté de ce référentiel en vue de proposer des bonnes pratiques à adopter lors de l'organisation de ce type d'événements, et de **sensibiliser** les participants à la manifestation du **comportement responsable** à adopter en milieu naturel.

Ce référentiel des manifestations sportives se compose d'engagements **obligatoires** et **facultatifs**. Il propose des modalités de fonctionnement en vue de rendre la manifestation sportive vertueuse et écoresponsable. En fonction du degré d'écoresponsabilité de la manifestation, et du lien avec la charte et la feuille de route du Parc, celui-ci peut se positionner comme accompagnateur (avec différents niveaux de soutien) ou partenaire de la manifestation en question.

Exemples d'engagements :

| Engagements obligatoires | Points attribués |
|--|------------------|
| Organiser la manifestation en concertation avec le Parc, les communes, les gestionnaires d'espaces naturels, les propriétaires concernés et prendre en compte les pratiques existantes (pastoralisme notamment) dans la préparation du parcours. | 1 |

NATURE DE LA MANIFESTATION

- Contact des organisateurs
- Discipline(s) sportive(s) concernée(s) par la manifestation :
- Manifestation de type récurrente ?
- Si récurrente : depuis quand a-t-elle lieu ?
- Nombre de participants envisagé :
- Existe-t-il un règlement de la manifestation ?
- Est-il prévu de mettre en place un système de pénalité pour les participants ne respectant pas les consignes de la manifestation choisies pour limiter l'impact de la manifestation sur l'environnement ?
- La manifestation est-elle payante ?
- Date :
- La manifestation a-t-elle lieu durant une période de sensibilité (cf. calendrier ci-après) ? Si oui laquelle ?
- **Description synthétique de l'événement et du public auquel il s'adresse**



- **Qu’attendez-vous du Parc vis-à-vis de l’événement ? Si besoin d’un stand Parc, avoir un objectif précis justifiant la présence d’un agent.**

| Type de sensibilité | Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Juin | Juil | Aout | Sept | Oct | Nov | Déc |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|------|-----|-----|-----|
| Période de sensibilité environnementale | | | | | | | | | | | | |
| Période sensible aux incendies : possibilité de restriction de circulation | | | | | | | | | | | | |
| Période de chasse | | | | | | | | | | | | |
| Période de forte fréquentation du massif | | | | | | | | | | | | |

NB :

- Organiser la manifestation en dehors de ces périodes de sensibilité **n’exempt pas de préparer cet événement en concertation** avec les acteurs locaux et le Parc.
- La sensibilité environnementale est **variable en fonction de la période, mais aussi des activités sportives réalisées et de l’ampleur de la manifestation.**

Voici un tableau synthétisant l’évaluation de l’écoresponsabilité de la manifestation et le soutien que le Parc peut apporter en conséquence :

| Moins de 33 points = moins de 40% d’écoresponsabilité | De 33 à 58 points = de 40 à 71% d’écoresponsabilité | De 59 à 82 points = plus de 72% d’écoresponsabilité |
|--|--|---|
| L’événement n’est pas suffisamment écoresponsable | L’événement est écoresponsable | L’événement est exemplaire |
| Si l’événement n’est pas en contradiction avec les valeurs de la charte et favorise la découverte des Baronnies provençales, le Parc peut seulement prêter du matériel que les organisateurs de la manifestation viendront récupérer à la maison du Parc (sous réserve de disponibilité) | -Prêt de matériel Le Parc apporte un appui à la communication : -Visibilité sur l’agenda du site internet du Parc -Visibilité sur les réseaux sociaux du Parc -Mise à disposition de l’outil de gestion des réservations -Rédaction et envoi d’un communiqué à la presse locale -Possibilité d’afficher le logo du Parc sur les outils de communication -Prêt d’une exposition et/ou d’un outil pédagogique prévu à cet effet | -Conditions de soutien des niveaux précédents -Présence d’un agent du Parc dans un stand Parc ou une animation si un objectif précis en justifie la présence |

A remplir par le Parc :

Le Parc naturel régional définit que la manifestation est écoresponsable à% et peut donc bénéficier



CONCERTATION

Engagements obligatoires

| | |
|--|---|
| Organiser la manifestation en concertation avec le Parc, les communes, les gestionnaires d'espaces naturels, les propriétaires concernés et prendre en compte les pratiques existantes (pastoralisme notamment) dans la préparation du parcours. | 1 |
| Prendre contact avec les communes concernées en vue de disposer d'une autorisation d'organisation de la manifestation. | 1 |

CHOIX DE L'ITINERAIRE

Engagements obligatoires

| | |
|---|---|
| Fournir le tracé de l'itinéraire prévu pour validation du Parc. Préciser l'emplacement des points fixes (contrôle, ravitaillement, accueil du public) | 1 |
| Privilégier les itinéraires existants et balisés, type PR/GRP/GR, afin de limiter la création de nouveaux itinéraires | 1 |
| Eviter de placer les points fixes du parcours (contrôle, ravitaillement, accueil du public) dans des zones sensibles, en privilégiant leurs emplacements dans les villages ou au niveau des grands carrefours | 1 |
| Consulter le Parc et recevoir un avis favorable si un passage est nécessaire dans des zones à forts enjeux environnementaux (réalisation d'évaluation des incidences dans les zones Natura 2000 notamment), et tenir compte de la période de sensibilité concernée par votre événement et des retours du Parc pour faire des adaptations éventuelles des parcours | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|--|---|
| S'assurer de pouvoir remettre en état les portions d'itinéraires qui pourraient être dégradées du fait du passage répété des pratiquants. Pour cela une pré-identification des portions potentiellement concernées est nécessaire. | 2 |
|--|---|

BALISAGE

Engagements obligatoires

| | |
|---|---|
| Ne pas utiliser de peinture, même biodégradable. | 1 |
| Retirer le balisage dans les jours suivants la manifestation. | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|-----------------------------------|---|
| Utiliser de la rubalise en tissu. | 2 |
|-----------------------------------|---|



LES MOBILITES

Engagements obligatoires

| | |
|--|---|
| Encourager les participants au covoiturage et communiquer sur cette possibilité (plateforme de type <i>google sheet</i> , option dans des <i>google form</i> , plateforme type : https://www.mobicoop.fr/covoiturages-evenements) | 1 |
| Prévoir des lieux de stationnement à l'occasion de cette manifestation. | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|---|---|
| Lors de la préparation de l'événement, privilégier la communication et les échanges en visio, par mail ou téléphone pour limiter les déplacements lorsque cela est possible | 2 |
| Communiquer sur des hébergements situés à proximité du lieu de la manifestation, de préférence des hébergements bénéficiaires de la marque <i>Valeurs Parc naturel régional</i> . | 2 |
| En fonction de l'ampleur de la manifestation, déployer des navettes. | 2 |
| Ne pas implanter de parkings sur des zones naturelles (prairies notamment). | 3 |

LA GESTION DES DECHETS

Engagements obligatoires

| | |
|---|---|
| Mettre en place le tri des déchets, notamment en réservant l'écopack du Parc. <i>L'écopack est un kit composé de plusieurs bacs, dont 1 pour le compostage, permettant de trier les déchets. Un kakémono permet d'expliquer comment trier les déchets. Le Parc met à disposition ce kit, sous réserve que les organisateurs de l'événement puissent venir eux-mêmes le récupérer à la maison du Parc. Pour réserver l'écopack, merci de contacter l'accueil du Parc à l'adresse smbp@baronnies-provencales.fr</i> | 1 |
| Nettoyer le site de départ et d'arrivée après la manifestation. | 1 |
| Sensibiliser les pratiquants sur le tri des déchets. | 1 |
| Ne pas utiliser de vaisselle jetable en plastique. | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|--|---|
| Sensibiliser à la limitation de production de déchets sur le site de l'événement, notamment en sollicitant une association pour tenir un stand sur les circuits courts et le « zéro déchets ». | 3 |
| Mettre en place un système de consignes pour réutiliser les verres. | 2 |
| Utiliser de la vaisselle lavable et des produits de nettoyage éco-responsables. Prévoir si possible un nettoyage ultérieur au lave-vaisselle pour limiter la consommation d'eau. | 3 |
| Privilégier les produits alimentaires utilisant peu d'emballages. | 2 |
| Mettre à disposition des toilettes à assainissement écologique (en installer temporairement, ou utiliser des toilettes publiques). | 3 |



LA RESSOURCE EN EAU

Engagements obligatoires

| | |
|---|---|
| Inciter les pratiquants à limiter leur utilisation de l'eau (limiter les lavages de vélos si l'événement est lié au VTT/Cyclo). | 1 |
|---|---|

Engagements facultatifs

| | |
|--|---|
| Demander aux participants d'apporter leurs gourdes. | 2 |
| Voir avec les communes concernées pour couper l'eau des fontaines publiques. | 2 |

LA VALORISATION DU TERRITOIRE

Engagements obligatoires

| | |
|--|---|
| Favoriser la découverte du territoire des Baronnies provençales (axe, thématique au choix) | 1 |
| En cas de remise de prix, proposer des paniers garnis uniquement de produits (alimentaires ou non) locaux. | 1 |
| Utiliser au moins 50 % de produits locaux si des repas sont préparés, de préférence issus de producteurs bénéficiaires de la marque <i>Valeurs Parc naturel régional</i> . | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|--|---|
| Utiliser uniquement des produits locaux pour les repas, de préférence issus de producteurs bénéficiaires de la marque <i>Valeurs Parc naturel régional</i> . | 3 |
| Utiliser au moins 50 % de produits locaux pour les ravitaillements. | 2 |
| Utiliser au moins 50 % de produits alimentaires labellisés Bio. | 3 |
| Instaurer un système de réservation des repas pour limiter le gaspillage alimentaire. | 2 |
| Instaurer un système pour redistribuer les produits alimentaires non consommés, notamment en proposant aux participants de les emporter dans des sacs. | 3 |

EPANOUISSEMENT ET RESPECT DE L'ETRE HUMAIN

Engagements obligatoires

| | |
|--|---|
| La manifestation ne doit pas se dérouler la nuit. | 1 |
| Réserver les dispositifs sonores pour les villages, tout en limitant la gêne occasionnée pour les riverains. | 1 |
| Limiter la circulation motorisée aux voies ouvertes à la circulation publique. | 1 |
| Réduire le nombre de véhicules au strict besoin logistique lié à la manifestation. | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|---|---|
| Implication de la jeunesse des Baronnies provençales dans l'organisation de l'événement. | 2 |
| Implication d'organismes d'aide à l'insertion professionnelle de personnes en situation sociale précaire. | 2 |
| Instaurer une grille tarifaire adaptée aux ressources financières des participants (tarif RSA, | 2 |



| | |
|---|---|
| demandeurs d'emploi, étudiants...) | |
| Rendre le lieu de départ/arrivée accessible aux personnes en situation de handicap (Personnes à Mobilité Réduite, déficients auditifs et visuels...). | 2 |

LA COMMUNICATION

Engagements obligatoires

| | |
|---|---|
| Se coordonner avec le Parc sur l'image du territoire à promouvoir/ne pas promouvoir des lieux sensibles d'un point de vue environnemental, en vue de limiter la fréquentation. | 1 |
| Sensibiliser aux bons comportements à adopter en milieu naturel lors des inscriptions, mais aussi tout au long de la manifestation (https://www.baronnies-provencales.fr/a-voir-a-faire/les-bonnes-pratiques/), notamment le respect du milieu naturel et le partage de l'espace. | 1 |
| Utiliser du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement (PEFC) pour les affiches et les flyers. | 1 |
| Limiter les impressions papier en calculant la quantité nécessaire. Privilégier les « petits » flyers (format A5). | 1 |
| Anticiper avec le Parc toute prise de vue aérienne. Le Parc peut en effet informer sur les zones sensibles au survol d'un point de vue environnemental, et donc conseiller les zones pour lesquelles l'impact du survol y est moindre. | 1 |
| Si des <i>goodies</i> sont proposés aux pratiquants, veiller à ce que ceux-ci soient éco-responsables (de la conception aux choix des matériaux jusqu'à leur durée de vie et leur potentiel recyclage). | 1 |
| En cas de mécénat : fournir au Parc la liste des mécènes (contributions financières ou en nature). Veiller à ne pas s'associer avec un mécène dont les actions sont contradictoires aux valeurs de la charte du Parc. | 1 |

Engagements facultatifs

| | |
|---|---|
| Valoriser l'action des bénévoles et des partenaires de l'événement. | 2 |
|---|---|

EVALUATION DE LA MANIFESTATION

Engagements obligatoires

| |
|--|
| Réalisation d'un bilan de la manifestation pour mesurer l'éco-responsabilité de celle-ci, les perspectives d'amélioration, la collaboration avec le Parc via des échanges entre les organisateurs de la manifestation et via un questionnaire à destination des pratiquants. |
|--|

